



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878
Date d'émission : 25/01/2024 Version : 1.0

RUBRIQUE 1 DE LA FDS: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs du produit

Nom de marque : The Inked Army | White; Coal Grey; Stone Grey; Cloud Grey; Rogue Red; Torch Red; Red Brick; Clay Brown; Fur Brown; Sunset Orange; Tiger Orange; Honey Drop; Solar Flare; Green Hood; Viper Green; Fresh Kiwi; Storm Blue; River Blue; Blue Horizon; Deep Lagoon; Mint Breeze; Night Shade; Royal Plum; Punch Pink; Dark Peony; Pink Bloom

Forme : solution aqueuse

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre de tatouage à usage professionnel uniquement.
Utilisations déconseillées : Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

2. The Inked Army GmbH
3. Wilhelm-Maybach-Strasse 1
4. 89312 Guenzburg, Germany
5. info@inkedarmy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. +49 8221 2573360 (entreprise)
Tél. 112 (numéro d'urgence)

RUBRIQUE 2 DE LA FDS: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange à base d'eau de pigments noirs et/ou blancs et d'additifs.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mélange non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

L'armée tatouée

Blanc ; Gris charbon ; Gris pierre ; Gris nuage ; Rouge rogue ; Rouge torche ; Brique rouge ; Brun argile ; Brun fourrure ; Orange coucher de soleil ; Orange tigre ; Goutte de miel ; Éclat solaire ; Capuche verte ; Vert vipère ; Kiwi frais ; Bleu tempête ; Bleu rivière ; Bleu horizon ; Lagune profonde ; Brise mentholée ; Ombre nocturne ; Prune royale ; Rose punch ; Pivoine foncée ; Fleur rose

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 3 DE LA FDS: Composition/informations sur les composants Texte de l'annexe

3.1. Substances

4. Nom	Identifiant du produit	Concentration	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Produit
Demineralized water	-	30 - 60 %	-	Tous
CI 77891	CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5	20 - 50 %	-	White ; Coal Grey ; Stone Grey ; Cloud Grey ; Fresh Kiwi ; Storm Blue ; River Blue ; Blue Horizon ; Clay Brown ; Fur Brown ; Deep Lagoon ; Mint Breeze ; Royal Plum ; Dark Peony ; Pink Bloom ; Punch Pink
CI 12475	CAS: 2786-76-7 EC: 220-509-3	10 - 30 %	-	Rogue Red ; Torch Red ; Red Brick ; Clay Brown ; Fur Brown ; Sunset Orange ; Pink Bloom ; Punch Pink
CI 13980	CAS: 31837-42-0 EC: 250-830-4	10 - 30 %	-	Green Hood ; Viper Green ; Fresh Kiwi ; Honey Drop ; Solar Flare ; Clay Brown ; Fur Brown
CI 69800	CAS: 81-77-6 EC: 201-375-5	10 - 30 %	-	Green Hood ; Viper Green ; Storm Blue ; River Blue ; Blue Horizon ; Clay Brown ; Fur Brown ; Deep Lagoon ; Night Shade
CI 12760	CAS: 72102-84-2 EC: 276-344-2	10 - 20 %	-	Honey Drop ; Sunset Orange ; Tiger Orange ; Punch Pink
CI 73915	CAS: 980-26-7 EC: 213-561-3	15 - 25 %	-	Night Shade ; Dark Peony
CI 73900	CAS: 1047-16-1 EC: 213-879-2	7 - 10 %	-	Royal Plum
CI 74265	CAS: 14302-13-7 EC: 238-238-4	10 - 20 %	-	Green Hood ; Viper Green ; Fresh Kiwi ; Deep Lagoon ; Mint Breeze
Glycerine	CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5	4,5 - 7,5 %	-	Tous

Ethanol	CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6	1 - 4 %	Flam. Liq. 2 (H225)	Tous
Ammonium acrylates copolymer	Proprietary	2 - 5 %	-	Tous
Acrylates copolymer	Proprietary	1 - 4 %	-	Tous
CI 77266	CAS: 1333-86-4 EC: 215-609-9	1 - 4 %	-	W ; Coal Grey ; Stone Grey ; Cloud Grey ; Rogue Red
Triethanolamine	CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8	0,1 - 1%	-	Tous
3-phenylpropan-1-ol	CAS: 122-97-4 EC: 204-587-6	0,2 - 0,5 %	Eye Dam. 1 (H318) Skin Corr. 1B (H314)	Tous

Les substances CI 77266, CI 69800 et CI 12760 sont présentes dans les produits sous forme nanométrique.

4.1. Mélanges

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 4 DE LA FDS: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux :

Retirez vos lentilles de contact. Rincez immédiatement vos yeux à l'eau pendant au moins 10 minutes. Consultez un ophtalmologue.

Inhalation :

Faites respirer de l'air frais. Maintenez la personne au chaud et au calme. Si la personne ne respire pas, respire de manière irrégulière ou si sa respiration s'est arrêtée, le personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau :

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. La peau doit être lavée soigneusement à l'eau et au savon ou avec un nettoyeur cutané éprouvé. N'utilisez PAS de solvants ou de diluants.

Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Maintenir la personne au chaud et au calme. NE PAS faire vomir.

Protection des secouristes :

Aucune mesure ne doit être prise si elle comporte un risque personnel ou sans formation appropriée. Peut être dangereux pour la personne pratiquant le bouche-à-bouche. Laver soigneusement les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé :

Inhalation : aucun effet significatif ni danger critique connu.
Ingestion : aucun effet ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique.
Contact avec les yeux : aucun effet significatif ni danger critique connu.

Exposition excessive :

Contact avec la peau : irritation, rougeur.
Ingestion : aucune donnée spécifique.
Inhalation : aucune donnée spécifique.
Contact avec les yeux : aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'intention du médecin : en cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent apparaître de manière différée. La personne exposée peut devoir être placée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 5 DE LA FDS: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistante à l'alcool, CO₂ , poudre, eau pulvérisée.

En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de la pression se produira et le récipient pourra exploser.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Enfiler des vêtements de protection étanches aux gaz et un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6 DE LA FDS: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure ne doit être prise qui comporte un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuez les personnes des zones voisines. Ne permettez pas l'accès au personnel non nécessaire et non sécurisé. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le produit déversé. Évitez d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Assurez une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, un masque approprié doit être porté. Enfilez un équipement de protection individuelle approprié.

Protection individuelle dans la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement ou le contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les systèmes d'égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Produit polluant pour l'eau. Peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petite fuite :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirer les conteneurs de la zone de déversement. Dissoudre dans l'eau et récupérer si le produit est soluble dans l'eau. Sinon, si le produit est insoluble dans l'eau, l'absorber avec un matériau inerte sec et le placer dans un conteneur de déchets approprié. Faire appel à une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

Fuite importante :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirer les récipients de la zone de déversement. Se placer à l'abri du vent. Sécuriser les sorties du système d'égouts, les installations d'eau et les entrées des caves et des zones fermées. Laver tout déversement dans une station d'épuration ou procéder comme suit. Les substances déversées ou répandues doivent être recueillies à l'aide de substances ininflammables telles que : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Les placer ensuite dans des récipients et les éliminer conformément à la réglementation locale. Faire appel à une entreprise agréée pour l'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets. Les informations contenues dans cette section sont des conseils et des recommandations génériques. Pour plus d'informations sur les utilisations spécifiques selon les scénarios d'exposition, veuillez vous reporter à la liste des utilisations identifiées dans la section 1.

RUBRIQUE 7 DE LA FDS: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être employées dans un processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé, fabriqué dans un matériau compatible avec le produit, et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans toute zone où ce produit est stocké, manipulé et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Avant d'entrer dans la salle à manger, retirez les vêtements et les équipements de protection contaminés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Ne laissez pas le mélange sécher à l'air libre et créer de la poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à une température comprise entre 0 et 35 °C (32 et 95 °F). Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un local sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10), des boissons et des aliments. Le récipient doit rester fermé et scellé jusqu'à son utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être refermés et stockés en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un conteneur approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Avant de commencer le transbordement ou l'utilisation, lire les informations sur les matériaux incompatibles contenues dans les sections 10, 11 et 12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 8 DE LA FDS: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les paramètres sont soumis à contrôle sur le lieu de travail.

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
1333-86-4	CI 77266	OSHA	TWA 3,5 mg/m3
		ACGIH	TWA : 3 mg/m3
		NIOSH	TWA 3,5 mg/m3 Ca TWA 0,1 mg HAP/m3
		National	Aucune limite établie
Propriétaire	Copolymère d'acrylates d'ammonium	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		National	Aucune limite établie
56-81-5	Glycérine	OSHA	TWA : 15 mg/m3
		ACGIH	TWA : 3 mg/m3
		NIOSH	Aucune limite établie
		National	Aucune limite établie
64-17-5	Éthanol	OSHA	TWA : 1900 mg/m3
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA : 1900 mg/m3
		National	Aucune limite établie
122-97-4	3-phénylpropan-1-ol	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		National	Aucune limite établie
13463-67-7	CI 77891	OSHA	TWA : 15 mg/m3
		ACGIH	TWA : 10 mg/m3
		NIOSH	Aucune limite établie
		National	Aucune limite établie
81-77-6	CI 69800	DNEL/DMEL	1,25 mg/m3
		Poussière	10 mg/m3
1047-16-1	CI 73900	DE	TLV : 1,25 mg/m3
		DE	TLV : 10 mg/m3
72102-84-2	CI 12760	DNEL/DMEL	3,33 mg/kg par voie cutanée
		DNEL/DMEL	10 mg/m3 inhalation
		DNEL/DMEL	1,67 mg/kg par ingestion
		DNEL/DMEL	1,67 mg/kg par voie cutanée
102-71-6	Triéthanolamine	DNEL	1 mg/m3, inhalation, travailleur
		DNEL	7,5 mg/kg, cutané, travailleur
		DNEL	140 µg/cm2, cutané, travailleur

8.2. Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation générale adéquate dans la pièce et une ventilation locale sur le lieu de travail. Prévoir une douche et un lavage oculaire.

Inhalation :

Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en cas de manipulation correcte. Un masque doit être utilisé en cas de dégagement de vapeurs, poussières, fumées ou aérosols. Le choix du respirateur doit être basé sur le niveau d'exposition connu ou prévu, les dangers du produit et les limites de sécurité du masque sélectionné. Utilisez un respirateur à adduction d'air ou à purification d'air correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Utilisez un respirateur conforme à la norme EN140. Type de filtre : filtre à vapeurs organiques (type A) et filtre à particules volatiles P3.

Protection des yeux et du visage :

Utilisez des lunettes de protection avec écrans latéraux. Utilisez une protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains et de la peau :

Utilisez des vêtements de protection en matières naturelles ou en fibres synthétiques. L'exposition du corps doit être réduite au minimum lors de la manipulation du mélange. Utilisez des chaussures destinées à être utilisées dans les installations industrielles pour protéger vos pieds. Elles sont soumises à l'approbation d'un spécialiste de la santé et de la sécurité. Utilisez des gants en caoutchouc résistant aux produits chimiques pour protéger vos mains. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant leur utilisation (conformément à la norme EN 374).

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucune mesure préventive particulière n'est requise, à l'exception de celles mentionnées à la section 6.

RUBRIQUE 9 DE LA FDS: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a	Forme	liquide
b	Couleur	caractéristique
c	Odeur	caractéristique
d	Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible
e	Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
f	Inflammabilité	Aucune donnée disponible
g	Limites inférieure et supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
h	Point d'éclair	Aucune donnée disponible
i	Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
j	Température de décomposition	Aucune donnée disponible
k	pH	Aucune donnée disponible
l	Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
m	Solubilité	Aucune donnée disponible
n	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
o	Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
p	Densité	Aucune donnée disponible
q	Densité relative de vapeur	Aucune donnée disponible
r	Caractéristiques des particules	Voir section 3.1
s	Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
t	Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10 DE LA FDS: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes possibles avec :
Les réactifs généralement connus de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.

RUBRIQUE 11 DE LA FDS: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Mélange

Toxicité aiguë

Voie orale : aucune donnée disponible

Inhalation : aucune donnée disponible

Cutané : aucune donnée disponible

Effet corrosif/irritant sur la peau

Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible

Effet mutagène sur les cellules reproductrices

Aucune donnée disponible

CAS	Ingrédient	DL50 par voie orale, mg/kg	DL50 cutanée, mg/kg	LC50 par inhalation de vapeurs, mg/L/4 h	CL50 par inhalation de poussière/brouillard, mg/L/4 h	LC50 par inhalation de gaz, ppm
1333-86-4	CI 77266	> 10000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Propriétaire	Copolymère d'acrylates d'ammonium	> 2000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
56-81-5	Glycérine	23000, souris	17100, Lapin	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
64-17-5	Éthanol	10470, Rat	17100, lapin	12470, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
122-97-4	3-phénylpropan-1-ol	2250, Rat	5000, lapin	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
13463-67-7	CI 77891	> 2000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	> 6,82 Rat	Aucune donnée disponible

2786-76-7	CI 12475	> 2000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
81-77-6	CI 69800	> 5000, Rat	> 1050, Rat	> 5,5, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
31837-42-0	CI 13980	> 5000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
72102-84-2	CI 12760	> 5000, Rat	Aucune donnée disponible	> 2119, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
980-26-7	CI 73915	Aucune donnée disponible	< 2500, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1047-16-1	CI 73900	> 5000, Rat	> 5000, Rat	> 5,0 Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14302-13-7	CI 74265	> 5000, Rat	> 5000, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
102-71-6	Triéthanolamine	7200, Rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Propriétaire	Copolymère d'acrylates	> 5000	> 2000, lapin	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible pour les autres ingrédients non mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Effets nocifs sur la reproduction

Aucune donnée disponible

Effets toxiques sur les organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien au sens de l'article 57, point f), du règlement REACH, du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission ou du règlement (UE) 2017/2100 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

Les propriétés dangereuses ne peuvent être exclues, mais sont peu probables lorsque le produit est manipulé de manière appropriée.

RUBRIQUE 12 DE LA FDS: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CI 12475	
LC50 - Poissons	> 100 mg/l Organismes testés (espèces) : Oryzias latipes

EC50 - Mollusques	> 110 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna
EC50 96h - Algues	0,06 mg/l Source : Relations entre la structure et l'activité écologique
LOEC (chronique)	> 30 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna Durée : « 21 j »
NOEC (chronique)	30 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna Durée : « 21 j »
CI 69800	
LC50 - Poissons	> 10000 mg/l Organismes testés (espèces) : Leuciscus idus
CI 13980	
CL50 - Poisson	70 mg/l Oncorhynchus mykiss (OCDE 203)
TLM - Poissons	70,7 mg/l Brachydanio rerio / 96 h / CL50 : > 10 000 mg/l (OCDE 203)
CI 73900	
CL50 - Poissons	> 100 mg/l (96 h, Danio rerio ; OCDE 203)
CL50 - Daphnie	> 100 mg/l (48 h, Daphnia magna ; OCDE 202)
EC50 – Bactéries	> 100 mg/l (3 h, boues activées ; OCDE 209)
CE50 - Algues	> 100 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus ; OCDE 201)
CI 12760	
LC50 - Poissons	210 mg/l (OCDE 203 : Poissons, test de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, système statique, eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)
EC50 72 h - Algues	> 100 mg/l Organismes testés (espèces) : Pseudokirchneriella subcapitata (anciens noms : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
EC50 96 h - Algues	0,023 mg/l Source : ECOSAR
Algues ErC50	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, test d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, système statique, eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)
LOEC	> 10 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna Durée : « 22 j »
NOEC	≥ 10 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna Durée : « 22 j »
CI 74265	
LC50 - Poissons	> 100 mg/l (96 h, Danio rerio ; OCDE 203)
CL50 - Daphnie	> 500 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 - Algues	> 100 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus)
Triéthanolamine	
CL50-Poissons	11800 mg/l (96 h)
EC50-cladocères	2038 mg/l (24 h)
Algues ErC50	216 mg/l
NOEC	16 mg/l (21 jours)
EC50 - micro-organismes	> 1000 mg/l (3 h)
CL50 - insectes	499521 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien au sens de l'article 57, point f), du règlement REACH, du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13 DE LA FDS: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Recommandations pour l'élimination du produit/de l'emballage : incinérer. Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales.

Écologie - déchets : éviter tout rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 DE LA FDS: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID :- IMDG :- IATA :-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : Marchandises non dangereuses.

IMDG : Marchandises non dangereuses.

IATA : Marchandises non dangereuses.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :- IMDG :- IATA :-

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID :- IMDG :- IATA :-

14.5. Dangers pour l'environnement

La substance ne présente aucun danger particulier pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classé comme dangereux au sens des réglementations relatives au transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet.

RUBRIQUE 15 DE LA FDS: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 DE LA FDS: Autres informations

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais non exhaustives et doivent être considérées uniquement comme des mesures de précaution recommandées lors de la manipulation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances techniques et scientifiques. L'objectif de ces informations est d'attirer l'attention sur l'obligation de respecter les règles de sécurité et de santé énoncées dans cette fiche de données de sécurité concernant les produits que nous fournissons, y compris les précautions recommandées relatives à leur utilisation et à leur stockage. La fiche de données de sécurité ne constitue pas une spécification technique du produit et ne peut en aucun cas être utilisée comme document de garantie du produit. Le non-respect des règles décrites dans la présente fiche de données de sécurité, notamment l'utilisation des précautions appropriées ou l'utilisation correcte des produits, nous dégage de toute responsabilité en cas de dommages subis.